Commune de MORILLON

Le document opposable est le dossier de P.P.R. approuvé par arrêté préfectoral du 08/07/1999.
Il est consultable en mairie et en préfecture.
Ce document est imprimable à l'echelle 1/5 000.

DDEA74/SAR/CPR

Legende

Réglementation des zones

- Zone de risque fort — Inconstructible
- Zone de risque moyen — Constructible sous conditions
- Zone de réserve de risque — Constructibilité à statuer
- Zone à risque négligeable ou nul — Non réglementé par le P.P.R.

Identification des zones
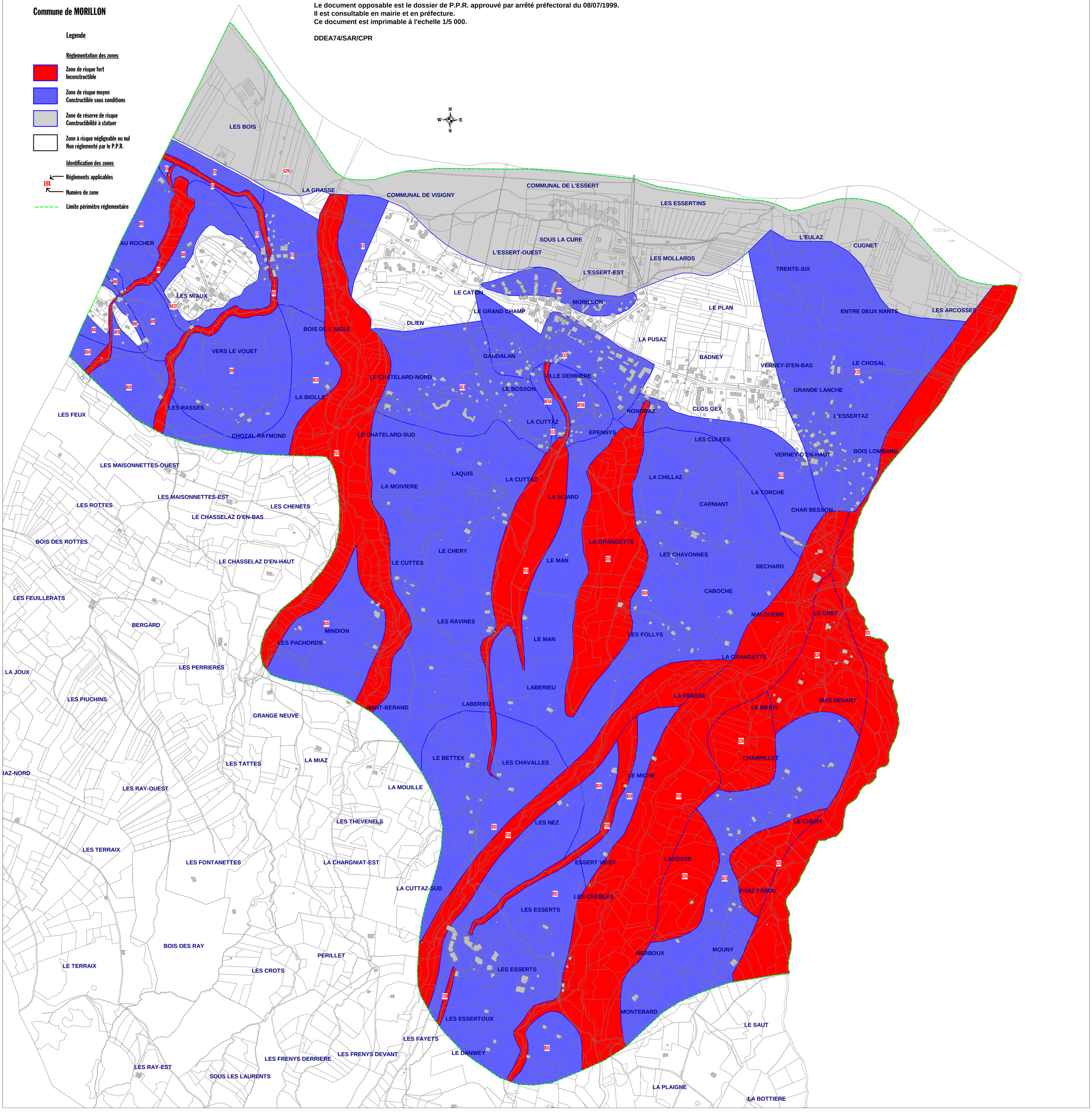
- Réglements applicables
- 10X — Numéro de zone
- Limite périmètre réglementaire